

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	8
• votants	8
• absents	3
• exclus	0

De la commune BERTHOUVILLE

Séance du 17 juin 2016 à 20 heures 30

Date de convocation :

13 juin 2016

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :

13 juin 2016

Objet

014/2016

Emploi non titulaire pour un accroissement temporaire d'activité

Mme LECLERC Marie-Françoise

Étaient présents :

Didier DESCHAMPS, Davy LEGRIX, Olivier MORIN, Jean-Claude CEYDEN, Serge AUBERT, Patrick DESCHAMPS, Patrick LE HALPERT ; Absents : Christiane CAPELLE, Agnès GRIETENS, Dimitri ALLAIN.

Secrétaire de séance :

M. LEGRIX Davy

Madame le Maire de propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir la présence de Mme BERANGER jusqu'au 15 juillet 2016 pour palier à un accroissement temporaire d'activité dû aux modifications faites sur le logiciel administratif et notamment au passage de la signature électronique dans les semaines suivantes

L'emploi est créé pour la période du 23 mai 2016 au 15 juillet 2016

La durée hebdomadaire moyenne de travail est fixée à 14 heures.

La rémunération est calculée sur la base de l'indice brut 695, indice majoré 577, les primes instituées par l'ensemble délibérante.

L'emploi est pourvu par le recrutement d'un agent non titulaire en application des dispositions de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois par période de 18 mois.

Après avoir entendu Madame le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir

délibéré,

Le Conseil Municipal

DECIDE de maintenir la présence de Madame BERANGER à temps non complet d'agent administratif représentant 14 heures de travail par semaine en moyenne pour la période du 21 mai 2016 au 15 juillet 2016,

AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail selon le modèle annexé à la présente délibération,

PRECISE que cet emploi est doté de la rémunération correspondant à l'indice base de l'indice brut 695, indice majoré 577, les primes instituées par l'ensemble délibérante que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait BERTHOUVILLE, le 17 juin 2016